

**MAIRIE DE MENESPLET
10, RUE DE LA REPUBLIQUE
24700 MENESPLET**

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU **Mercredi 10 avril 2019****

Etaient présents : M. CHAUSSADE, M. BAÏDA, Mme PILET, Mme ANTUNES, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESEDÉ, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. SERRE, Mme VINCENT, Mme QUIVIGER,

Absents excusés : M. DECOLY (procuration à M. LAMOTHE), M. LAURIERE, Mme RONDA, Mme ARVIEUX, M. LACOMBE, M. GOUGAY.

Monsieur COUSTILLAS a été nommé secrétaire de séance

1 – Délibérations

1 – Affectation du résultat du budget général 2018 (2019.02.001)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent de 275 982.34 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
1. Résultat de l'exercice	+ 116 370.15 €
2. Résultats antérieurs reportés	+ 159 612.19 €
Résultat à affecter	+ 275 982.34 €
Solde d'exécution d'investissement	- 44 845.89 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 7 465.71 €
Besoin de financement	+ 52 311.60 €
Affectation	+ 275 982.34 €
1. Affectation en réserves (1068)	+ 52 311.60 €
2. Report en fonctionnement (002)	+ 223 670.74 €

2 – Affectation du résultat du budget annexe assainissement 2018 (2019.02.002)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif du budget annexe assainissement fait apparaître : un excédent de 126 596.29 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
3. Résultat de l'exercice	+ 12 579.63 €
4. Résultats antérieurs reportés	+ 114 016.66 €
Résultat à affecter	+ 126 596.29 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 11 792.02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 30 476.40 €
Besoin de financement	18 684.38 €
Affectation	0 €
3. Affectation en réserves (1068)	20 000.00 €
4. Report en fonctionnement (002)	+ 106 596.29 €

3 –Opposition au transfert de la compétence assainissement à la CCIDL (2019.02.003)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences. Le Maire propose de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Isle Double Landais au 1^{er} janvier 2020 de la

compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT.

4 – Vote des taxes locales (2019.02.004)

Le Maire donne information au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019. Il propose de ne pas augmenter les taux. Ils s'appliquent comme suit pour l'année 2019 :

Taxe	Taux 2018 en %	Taux 2019 en %	Produit attendu en €
Habitation	11.49	11.49	185 908
Foncier bâti	13.61	13.61	168 220
Foncier non bâti	36.73	36.73	17 226
Total			371 354

Au total de 371 354 €, il conviendra de retenir le prélèvement GIR : 74 223 €

5 – Vote du budget général (2019.02.005)

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019. Il s'équilibre à

Fonctionnement	1 159 833.00 €
Investissement	467 542.00 €

6 – Vote du budget annexe assainissement (2019.02.006)

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif annexe assainissement 2019. Il s'équilibre à

Fonctionnement	144 000.00 €
Investissement	110 900.00 €

7 – Fonds de concours à la CCIDL (2019.02.007)

Le Maire informe le conseil municipal que la CCIDL prévoit de réaliser l'aménagement du centre-bourg de Ménesplet, pour un montant global de 333 333€ HT (400 000€ TTC).

Il propose que la commune participe à ces travaux par voie de fonds de concours, à hauteur de 25% du coût global après déduction de la subvention sollicitée auprès du CD24 (83 333€) ; ainsi, le montant du fonds de concours serait de **62 500 €**.

8 – Noms de rues (2019.02.008)

Le Maire rappelle au conseil municipal, le principe de dénomination des rues, voies et places d'une commune. Sur les conseils de l'ATD, il serait souhaitable de lister, sur une seule et même délibération, tous les noms attribués aux rues, voies, impasses et places pour leur permettre de faire remonter l'information au niveau de la Base Adresse Nationale (BAN).

II – Informations

1 – informations communautaires

Monsieur BAÏDA fait un point sur la facturation des repas pris au restaurant scolaire par certains intervenants et rappelle que la CCIDL n'ayant plus de régie, toute personne extérieure devra, après avoir communiqué ses coordonnées, attendre de recevoir une facture avant de régler le(s) repas pris au restaurant scolaire.

2- compte-rendu de l'entrevue avec le SMD3

M. le Maire fait un point sur l'entretien qu'il a eu avec le SMD3 et présente au conseil les plans fournis par celui-ci relatif aux prévisions d'implantation des apports volontaires. Il rappelle, comme vu à la précédente réunion du conseil en date du 20 février dernier, son intention de rédiger un courrier aux administrés afin de les informer des propositions du SMD3 et de recueillir leur avis.

3- Régularisation cadastrale Rue de Bosfraise et Rue de la Cornue

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de régulariser la situation cadastrale dans la rue de Bosfraise et de la Vornue. Il a en effet observé, à certains endroits qu'une partie de la chaussée ainsi que des trottoirs été restés aux propriétaires les jouxtant. Il propose de rencontrer les riverains concernés et de faire intervenir un géomètre.

4- Photovoltaïque à Laser

Monsieur le Maire informe le conseil de la visite d'une société désirant planter des panneaux photovoltaïques à Laser, où été prévu l'emplacement de la gravière. Les prévisions seraient sur 12 Ha environ. Il rappelle aussi que cela implique une modification du zonage et que la compétence en la matière a été transférée à la CCIDL. Il demande au conseil de se prononcer sur cette possibilité afin d'informer la CCIDL de la position de la commune. L'ensemble du conseil émet un avis favorable à 13 voix pour et une voix contre pour lancer la procédure.

Vu pour être affiché le jeudi 21 février 2019, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménèsplet, le 11 avril 2019
(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(signature)